



NUMÉRO 4 • 1ER TRIMESTRE 2023

LA GAZETTE DE LISSY

Le bulletin d'information officiel de votre village.

AU SOMMAIRE :

Page 1
Édito

Page 2
Vidéoprotection

Page 3
Urbanisme

Page 4 et 5
Sietom

Page 6
Budget

Page 7 et 8
Vie Scolaire

Page 9
Foyer Rural de Lissy


Page 10
Actualités

Page 11
Autour de chez vous

Page 12
Règles de bonne conduite


CONTACT

 **Mairie de Lissy**
Place Roger Chauveau
77550 Lissy

 01.64.38.85.90

 mairie.lissy@ville-lissy.fr
urbanisme.lissy@ville-lissy.fr

 www.ville-lissy.fr
PanneauPocket : 77550 Lissy

 **Horaires public :**
- Lundi et mardi : 11h à 12h30
- Jeudi : 15h à 18h30
- Vendredi : 10h à 11h & 14h à 15h30

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous (s'adresser à la secrétaire).

EDITO

Chères Lissoises, Chers Lissois,

L'année 2023 est déjà bien entamée. La fin de l'hiver approche à grands pas pour laisser la place à la douceur printanière.

Malgré tout, ce début d'année, comme en 2022, est marqué par un climat social tendu, avec l'inflation sur les matières premières et l'envolée sur le coût de l'énergie qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, il nous faudra être encore plus attentif et vigilant pour l'élaboration du budget 2023 qui arrive, avec les augmentations prévisibles en matière de fonctionnement.

Le point sur l'année 2022 écoulée; celle-ci a été axée sur la modernisation de l'éclairage public avec le passage en ampoule LED. Pour cela une première phase de travaux a eu lieu en fin d'année sur la rue Verte, et une deuxième phase est en cours, et devrait se finaliser fin du premier trimestre 2023, pour les remplacements rue du Guignier et la rue de Soignolles.

Enfin, la commune a également bénéficié de l'installation de la fibre.

Quant à cette nouvelle année qui débute, celle-ci sera marquée par plusieurs projets dont l'un qui verra le jour très prochainement. Il s'agit de l'installation de la vidéoprotection sur la commune, un projet rondement mené par mon conseiller Olivier TROUBAT. Mais aussi le projet de la bâche contre l'incendie qui a pris du retard sur 2022, mais qui devrait se finaliser sur cette année 2023.

Par ailleurs, la municipalité qui a soutenu financièrement le foyer rural pour l'année 2022, vous invite à participer activement aux futurs manifestations organisées afin de retrouver de la convivialité au sein de notre village.

Il est maintenant temps pour moi de vous souhaiter à nouveau, le meilleur pour cette nouvelle année;

La bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village; Ainsi qu'une bonne lecture de ce nouveau numéro de la gazette.

Prenez bien soin de vous.

Votre maire,
Jean-Claude LECINSE

VIDÉOPROTECTION À LISSY



GAGNANTE DU CONCOURS IBS'ON : LISSY !

Quelques mots de votre conseiller Olivier TROUBAT :

"Bonjour à tous,

Un peu avant l'été, j'ai été informé du lancement d'un concours de la société Ibs'On. Société que j'avais déjà démarché au début du mandat avec notre adjoint à l'urbanisme, Réginald HERBEAUX, afin de nous renseigner sur l'installation de la vidéo-protection sur la commune.

Ibs'On avait retenu notre attention, car elle a déjà équipée un grand nombre de communes dans notre département dont la commune de Limoges-Fourches, ainsi que dans l'Essonne, et l'Eure.

J'ai donc inscrit la commune au concours avec l'aide de notre secrétaire Sylvie DA SILVA, concours que la commune a gagné.

Cette bonne nouvelle apporte à la commune la fourniture et l'installation d'un système complet de vidéo-protection.

Ce système comprend 16 objectifs, repartis à différents emplacements stratégiques dans la commune définis par Ibs'On et la Gendarmerie Nationale.

Nous en reparlerons prochainement lors de notre réunion publique, en comptant sur votre présence !"



VIDÉOPROTECTION : RÉUNION PUBLIQUE

Afin d'obtenir plus d'informations, venez participer à notre réunion d'information qui aura lieu le vendredi 24 mars 2023 à 19h dans la salle de la mairie.

Venez vous informer !



URBANISME

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La modernisation de l'éclairage public sur la rue Verte, la rue du Guignier et la rue de Soignolles, est en cours depuis la fin d'année 2022.

Ce remplacement du système d'éclairage consiste à la mise en place de lumières LED. De même, à un abaissement de l'intensité lumineuse de 80% à partir de 23 heures pour les économies d'énergie. Les travaux rue verte ont été finalisés fin décembre 2022. Ceux de la rue du Guignier et rue de Soignolles doivent se finaliser fin mars 2023.

RD471

Pendant tout le mois de juin et début juillet 2022 des mesures de bruit ont été réalisées sur la Grande Rue,

Les valeurs ont relevé un résultat bien au-dessus des seuils de l'OMS.

C'est sur ce motif que début juillet a eu lieu une réunion avec l'Agence Routière Départementale. Le but étant d'échanger sur la faisabilité de limitation de la vitesse sur la Grande rue.

Plusieurs propositions ont été proposées par M. HERBEAUX :

- Rétrécissement de la chaussée à 4,10m aux entrées sorties du village
- Mise en place d'alternance de circulation gauche droite avec la création d'emplacements de stationnement.

L'ARD n'a retenu que l'alternance de circulation, et a réalisé le chiffrage de deux modèles. Affaire à suivre...

FIBRE OPTIQUE

Toute la commune de Lissy est fibrée jusqu'en limite de propriété.

Il faudra donc maintenant attendre la fin du délai légal de mise en concurrence des fournisseurs d'accès afin d'y prétendre.

À SAVOIR

Nous vous rappelons que pour les nouvelles constructions ou les aménagements extérieurs (modification de façade, clôtures, abri de jardin, piscine, terrasse,...), un dossier de demande d'urbanisme est à déposer en mairie. Toutes les demandes sont soumises à validation de l'architecte des Bâtiments de France.

Délai d'instruction avec ABF (si dossier complet) :

- 2 mois pour les déclarations préalables,
- 4 mois pour les permis de construire.

Depuis la mise en place de la SVE en janvier 2022, la demande est à adresser prioritairement sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : urbanisme.lissy@ville-lissy.fr

Dans le cas contraire, merci de déposer votre dossier papier en mairie.

Nombre d'exemplaires à fournir :

- 5 exemplaires pour les déclarations préalables de travaux,
- 6 exemplaires pour les permis de construire.

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Les travaux peuvent débuter uniquement après la réception de l'accord de votre demande.

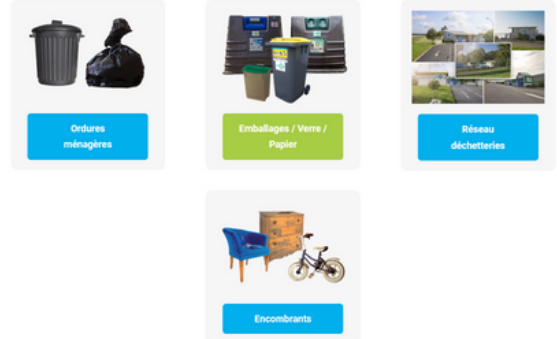
COLLECTES

Mémo Collectes

- Ordures ménagères : vendredi.
- Tri sélectif : mardi en semaine paire.
- Encombrants : 3ème mercredi du mois.

Si la collecte n'a pas eu lieu, laisser les bacs sortis :

Le passage aura lieu le lendemain. Veillez à ce que les bacs ne gênent pas la circulation des piétons.



• Bouteilles et flaconnages mais aussi barquettes et pots, sachets et films en plastique, barquettes en polystyrène



• Aérosols, pots, barquettes, boîtes ainsi que les petits emballages en métal



• Cartons, cartonnettes, briques alimentaires



Tri sélectif

- Tous les emballages sont à mettre dans le container jaune
- Besoin d'un bac plus adapté, un bac à réparer : <https://sietom77.com/bacs-de-collecte/> ou contacter le service maintenance : 01 64 07 37 58 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 ou par courriel : maintenance@sietom77.com
- Ne pas emboîter les emballages ni compacter les bouteilles plastiques : les emballages vides doivent être mis en vrac dans les bacs et non dans un sac.
- Les bidons à combustible liquide sont à emporter en déchetterie.

Encombrants

Pas de déchets électroniques, électriques, pièces automobiles, palettes sur les trottoirs (les apporter en déchetterie).

- S'il s'agit d'un mobilier, vaisselle, appareil en état de marche ... : l'apporter à la Recyclerie du Lombric - 9 Rue de la Plaine de la Croix Besnard Vaux-le-Pénil où ils seront vendus à petit prix.
- Sinon optez pour un site de dons : Geev, donnons.org, recupe.net,...

Vous n'êtes pas bricoleur : réparation participative dans un « Repair café » (Mormant, Vaux-le-Pénil, Nandy, Cesson ...), les « ateliers du coin » à Melun.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

sont à apporter en déchetterie ou repris lors de l'achat d'un équipement neuf identique



Pensez à la réparation avant de vous en séparer

Horaires déchetterie

Horaires	D'octobre à avril 9h - 11h45 et 14h - 18h				D'octobre à avril 10h - 18h		Toute l'année : 9h - 13h	Horaires	De mai à septembre 9h - 11h45 et 13h30 - 19h				De mai à septembre 10h - 19h		Toute l'année : 9h - 13h
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
PONTAULT-COMBAULT	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	PONTAULT-COMBAULT	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
ROISSY	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	ROISSY	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
OZOIR	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	OZOIR	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
GRETZ	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	GRETZ	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
EVRY-GRÉGY	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	EVRY-GRÉGY	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
FONTENAY	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	FONTENAY	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

ZOOM DÉCHETS VERTS

- Ne plus les mettre avec les ordures ménagères
- Les apporter en déchetterie ou à défaut pratiquer le mulching, le paillage avec le broyat, compostage (Gratuit : demandez au SIETOM un bac à compost)

En attendant et pour une transition en douceur
Collecte temporaire des végétaux tous les 15 jours exclusivement pour l'année 2023
Vendredi - semaine impaire
Du vendredi 17 mars au vendredi 10 novembre pour la commune

Conditions : ne seront pas acceptés

- les branchages et les souches, les sapins de Noël, copeaux et autres déchets de bois traités ou non, les ordures ménagères, les bâches plastiques, pots, le grillage lié au jardinage et à l'entretien des espaces verts, les déjections et le fumier, la terre ou les gravats, les déchets fermentescibles notamment les épiluchures de fruits et légumes et les restes de repas.
- les végétaux présentés dans des sacs de jardin ou poubelle ronde.

COLLECTE TEMPORAIRE VÉGÉTAUX

Les végétaux concernés :

- Tontes de gazon et d'herbe
- Feuilles
- Petites tailles de haies et d'arbustes
- Divers végétaux provenant de l'entretien des jardins (fleurs, fanes, racines...)
- Fruits ou légumes, non transformés, issus des potagers et des vergers

Ne seront pas acceptés :

- les branchages et les souches, les sapins de Noël, copeaux et autres déchets de bois traités ou non, les ordures ménagères, les bâches plastiques, pots, le grillage lié au jardinage et à l'entretien des espaces verts, les déjections et le fumier, la terre ou les gravats, les déchets fermentescibles notamment les épiluchures de fruits et légumes et les restes de repas.
- les végétaux présentés dans des sacs de jardin ou poubelle ronde

Les quantités et les conditions de leur collecte :



5 sacs de 100 litres
SAC KRAFT UNIQUEMENT

Conseil : fermer le haut des sacs en enroulant les bords et mettre à l'abri jusqu'au jour de la collecte

OU



En vrac, dans un bac normé (NF EN 840-1) qui permet l'accroche au lève-conteneur de la benne de collecte
(pas d'utilisation du bac jaune exclusivement réservé aux emballages)

PLANNING DE COLLECTE PAR COMMUNE

Collecte tous les 15 jours exclusivement pour l'année 2023
pour une transition vers d'autres modes de gestion des végétaux

Semaine impaire

Du lundi 13 mars au vendredi 10 novembre

IMPAIRE

- Lundi : Lésigny, Neufmoutiers-en-Brie
- Mardi : Chaumes-en-Brie, Fontenay-Trésigny
- Mercredi : Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault
- Jeudi : Argentières, Beauvoir, Bernay-Vilbert, La Chapelle Iger, Courpalay, Rozay-en-Brie
- Vendredi : Andrezel, Champdeuil, Chevry-Cossigny, Crisenoy, Férolles-Attilly, Limoges-Fourches, Lissy

Semaine paire

Du lundi 20 mars au vendredi 17 novembre

PAIRE

- Lundi : Châtres, Coubert, Crèvecœur-en-Brie, Liverdy-en-Brie, Marles-en-Brie, Presles-en-Brie, Soignolles-en-Brie, Solers
- Mardi : Les Chapelles Bourbon, Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie
- Mercredi : Pontcarré, Roissy-en-Brie
- Jeudi : Courquetaine, Favières-en-Brie, Ozoüer-le-Voulgis, Yèbles
- Vendredi : Évry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Servon

Avez-vous vraiment testé les autres alternatives ?



Compostage

Une partie de votre tonte séchée, les tailles et feuilles peuvent se composter



Mulching

L'herbe laissée sur place fertilise votre sol et le protège contre la sécheresse



Paillage

Vos tontes et déchets de jardins broyés à la tondeuse protègent vos plantations

En cas de besoin, les déchetteries du SIETOM accueillent également vos végétaux.

Contactez nos communicants sur ces pratiques,
ils sont à votre disposition pour vous aider à les adopter

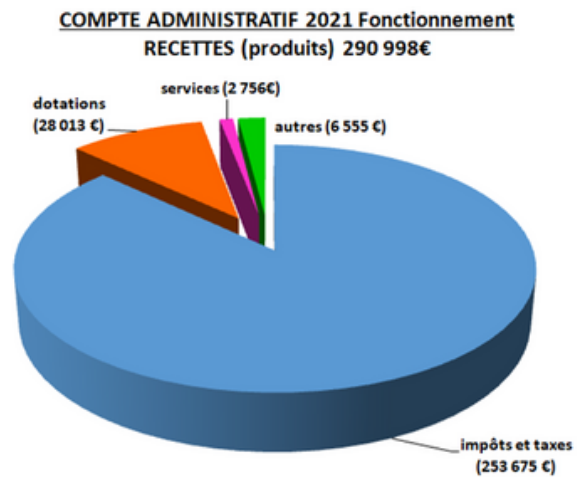
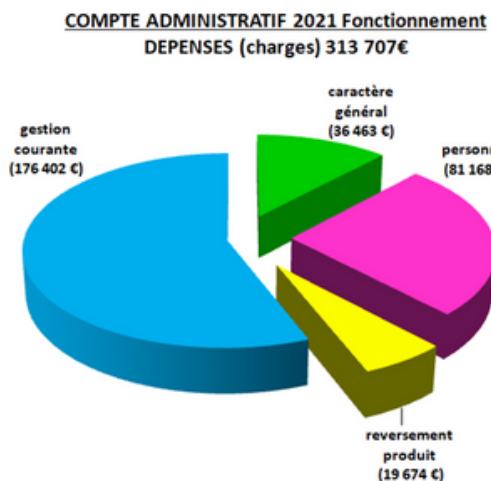


SIETOM de la Région de Tourman-en-Brie
45 route de Fontenay
77220 Tourman-en-Brie
01 64 07 99 75 - info@sietom77.com
www.sietom77.com

BUDGET 2021-2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT 2021

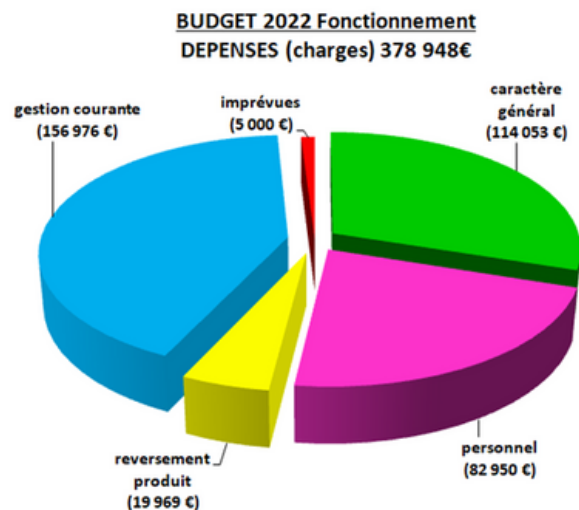
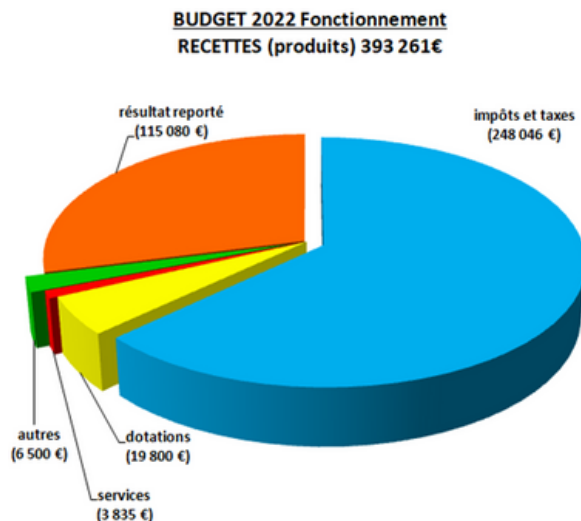


Par rapport à 2020, les dépenses 2021 avaient fortement augmenté dues aux charges des écoles. Les recettes 2021 n'ayant pu suivre cette accélération, cela s'est traduit par un déficit de fonctionnement de 35815 €.

BUDGET 2022

FONCTIONNEMENT 2022

Le budget 2022 a été caractérisé par l'augmentation brutale des charges liées aux écoles, et à l'aggravation du déficit. Cette situation nous a contraint à une augmentation progressive des impôts locaux, seules ressources de la commune.



INVESTISSEMENT 2022

Cette année a été consacrée au dossier de l'installation de la bâche contre l'incendie à Bois Gauthier, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public afin de le rendre moins énergivore (installation de LED).

INSCRIPTION 2023/2024

Afin de connaître les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, merci aux parents dont les enfants entrent pour la première fois dans l'une des deux écoles du RPI (enfants nés en 2020 et/ou nouveaux arrivants) d'inscrire leur enfant en Mairie aux jours et heures d'ouverture, durant le premier trimestre 2023.

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de Santé
- Justificatif de domicile

CANTINE PROVISOIRE

Pour la rentrée scolaire 2022/2023, le RPI a du trouver une solution pour la restauration scolaire au vue de l'arrêt de la convention d'accueil avec la commune de Moissy pour celle-ci.

C'est ainsi que la commune de Limoges-Fourches a mis à disposition sa salle polyvalente Les Ormes afin d'accueillir la restauration scolaire provisoire à destination des élèves de l'école des Merisiers.

Les élèves de maternelle sont encadrés par Sylvie, Jennifer et Marie-Christine tous les midis, et ils sont environ au nombre de 45.

Cette solution transitoire permet aux enfants, un temps de repas plus important, et un temps de divertissement dans la salle, qu'ils apprécient énormément. Celle-ci permet également d'économiser un trajet en bus (aller-retour).

Les enfants de l'école des 4 chemins se rendent maintenant à la cantine d'Evry-Grégy sur deux services distincts.



COLLÈGE COUBERT

Le nouveau Collège de Coubert dont les travaux ont démarré en Mars 2021 va ouvrir ses portes à la prochaine rentrée. D'une surface de 16 000 m², ce nouveau collège est situé à proximité de la RD96 et du centre de réadaptation de Coubert.

D'une capacité de 600 élèves avec une classe Ulis & Segpa, ce collège accueillera les collégiens des communes de Coubert, Courquetaine, Grisy-Suisnes, Limoges-Fourches, Lissy, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers et Yébles.

Ce projet comprend une demi-pension, une gare routière et des équipements sportifs.

Concernant les transports, le Département va mettre en place des circuits spéciaux.

Renseignements :

Les parents d'élèves actuellement au collège n'ayant pas reçu de courrier d'information sur la procédure à suivre pour l'inscription de leur enfant, doivent se rapprocher du chef d'établissement, qui prendra contact avec les services de l'inspection Académique afin de vous fournir les informations nécessaires.

Si vos interrogations concernent des sujets plus "pratiques" vous pouvez contacter les services du Département au 01 64 14 77 77.

Pour toute réclamation, vous devez écrire directement à la : DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine et Marne – Cité administrative – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 Melun Cedex.



SIVOM : EXTENSION DE L'ÉCOLE DES 4 CHEMINS

Notre syndicat scolaire, souffre d'une situation difficile et compliquée pour les élus, le personnel, les parents et les enfants.

L'organisation actuelle n'est pas simple à gérer.

Les deux classes de l'école des 4 chemins de Lissy sont arrivées à saturation, ce qui nous a contraint depuis la rentrée scolaire 2021/2022 à l'ouverture d'une troisième classe, dans l'ancienne école, à côté de la Mairie, Place Chauveau.

De plus nos écoles du RPI (École maternelle des Merisiers à Limoges Fourches et l'école Primaire des 4 chemins à Lissy) ne possèdent pas de restauration scolaire.

Les enfants de l'école primaire des 4 chemins sont acheminés par bus sur la commune d'Evry-Grégy-sur-Yerre pour y prendre leur repas en deux services et sont encadrés par Ana, Nadège, Céline et Beata.

Et, depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, la commune de Moissy Cramayel ne pouvant plus accueillir nos enfants, les enfants de l'école maternelle des Merisiers prennent leur repas dans la salle Polyvalente de Limoges Fourches en un seul service. Ils sont encadrés par Jennifer, Marie-Christine et Sylvie. (Repas livrés chaque matin par le prestataire « CONVIVIO » et les menus sur la base de 4 composants sont élaborés par une diététicienne). Nous remercions les élus de Limoges Fourches pour avoir accepté de nous mettre à disposition cette salle malgré les conséquences que cela implique dans la vie sociale de leur commune.

Cette solution provisoire, nous laisse le temps de réaliser une extension du groupe scolaire situé à Lissy. Cela fait plus de 18 mois que nous travaillons sur ce dossier.

Où en sommes-nous ?

Le projet de construction d'une cantine scolaire et de deux classes supplémentaires a été acté et a fait l'objet d'un avant-projet architectural.

- L'assistant Maître d'Ouvrage (AMO) a été choisi, et a procédé au lancement de la procédure du choix définitif du cabinet d'architecture qui a été acté.
- Ce dernier est à charge de finaliser le projet et de mettre en forme le permis de construire.

Les démarches obligatoires auprès des divers organismes seront alors lancées (l'avis des Bâtiments de France a déjà été sollicité).

Comment finance-t-on ce projet ?

- Total de l'opération : 1 900 000 €
- Le SIVOM du BRASSON a reçu les accords de subventions du Département et de la région. L'État nous a accordé une première subvention en 2022 et s'est engagé à nous soutenir en 2023, soit des subventions à hauteur de 80%.
- Un Autofinancement, par un emprunt contracté par le Sivom du Brasson et financé par les communes de Lissy et Limoges Fourches
- Budget Participatif : 10 000 €

Quel planning avancé ?

Les délais légaux à respecter pour ce type de construction ainsi que la situation actuelle des marchés du bâtiment nous laisse espérer une mise en service des bâtiments dans le courant du premier semestre scolaire 2023/2024.

Le confort de nos enfants est une priorité, nous restons tous mobilisés pour livrer au plus vite les nouveaux bâtiments.

Foyer Rural Lissy

PROGRAMME 2023

11 FÉVRIER

ATELIER DE MARDI GRAS

Un moment sympa, sous le thème du déguisement avec création de masque, défilé et goûter !

10 AVRIL

GRANDE CHASSE AUX OEUFS

Parcourez votre village à la poursuite d'énigmes qui vous conduiront vers votre trésor. Une chasse aux oeufs adaptée à tous !

01^{ER} MAI

BROCANTE À LISSY

Débarrassez votre maison pour la remplir à nouveau ! Et pour plaire à tous, avis aux amateurs de pétanque, cette journée sera également faite pour vous !

04 JUIN

FÊTONS NOTRE VILLAGE

Tournoi de pétanque en doublette, omelette géante, kermesse et surprises seront au rendez-vous.

01 JUILLET

SUMMER LOTO

Venez tenter votre chance pour remporter l'un de nos superbes gains mis en jeu. Dress code vestimentaire "Prêt pour les vacances !"

31 OCTOBRE

HALLOWEEN PARTY

Ciné-goûter, chasse aux bonbons et élection des maisons les plus terrifiantes.

16 DÉCEMBRE

MAGIE DE NOËL

Distribution de cadeaux par le Père Noël, élection de Lissy en Lumière, ventes privées et d'autres animations seront à prévoir.

1^{ER} DIMANCHE DES MOIS

Avis aux amateurs de marche, chaque premier dimanche du mois, venez découvrir et échanger avec vos voisins le temps d'une marche en toute convivialité.



VOTRE CRÉATIVITÉ MISE À L'HONNEUR

Venez partager votre passion le temps d'un atelier que vous aurez conçu et organisé pour vos voisins. Un esprit de partage sera au rendez-vous.

UN PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR CHAQUE MANIFESTATION SERA DIFFUSÉ VIA LA NEWSLETTER EN DÉBUT DE MOIS



ÉTAT CIVIL 2022

Naissance



8 naissances dont :

- MASSOULE Théo né le 04/02/2022
- FERRARA Alessandro né le 13/03/2022
- AUBERT Louis né le 30/11/2022

Mariage



- BRUNET Achille et Océane DOURANTONIS unis le 02/07/2022

Décès



- GAUCHER Caryl décédé le 14/02/2022

NOËL 2022

Colis des aînés

Comme chaque année dans le cadre des fêtes de fin d'année, la municipalité a offert un colis festif à tous nos aînés Lissois de plus de 65 ans.



Noël au Foyer Rural de Lissy

Un concours des illuminations de Noël clôturé par 3 maisons gagnantes, et le Père Noël au rendez-vous pour la distribution des jouets à tous les enfants de Lissy. Merci au Foyer Rural d'avoir organisé ce moment de convivialité.

MARCHÉ DE NOËL 2022

L'association des parents d'élèves a organisé le 3 décembre 2022 le marché de Noël dans la salle polyvalente de Limoges-Fourches. Elle tenait à remercier enfants et parents pour leur participation, ainsi que pour leur talent de cuisinier pour les gâteaux et leur soutien. Elle remercie également le SIVOM et Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU pour leur tenue de stand et leur implication. Ainsi que Ana et Sylvie pour leur présence ce jour. Enfin, l'association a été très reconnaissante envers la mairie de Limoges Fourches pour le prêt de la salle qui leur a permis d'accueillir les enfants et partager un moment de convivialité. A titre d'information, les fonds récoltés ce jour là servent à soutenir les projets pédagogiques des écoles.

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Celui-ci permet d'obtenir son attestation et la présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat entre autre).

Comment faire ?

- A la mairie ou en ligne.

Pourquoi ?

- Déclenche l'inscription sur les listes électorales.
- Permet l'inscription à la JDC.
- Obligatoire avant 18 ans pour passer un examen scolaire et inscription à la conduite accompagnée.



JDC

La journée défense et citoyenneté est une étape du parcours de citoyenneté obligatoire pour tous les jeunes.

L'objectif de cette journée est d'aborder des sujets comme la citoyenneté et des questions liées à la Défense.

La JDC a lieu entre la date de votre recensement citoyen et celle de votre 18e anniversaire.

Celle-ci dure une journée, et un bon de transport vous est transmis pour vous y rendre.



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le SNU s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie sur la cohésion nationale.

1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

LES ÉTAPES CLÉS

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

Les prochaines éditions du SNU 2023

2EME SÉJOUR TOUTES ZONES
Du 11 au 23 juin
Inscription jusqu'au 16/04

3EME SÉJOUR TOUTES ZONES
Du 4 au 16 juillet
Inscription jusqu'au 8/05

AUTOUR DE CHEZ VOUS

CUEILLETTE DE LA GRANGE

La cueillette de la Grange vous accueille dans un cadre plein de charme, pour découvrir des produits du terroir authentiques et locaux. Tout ce qu'il vous faut pour préparer vos repas : volailles et viande, charcuterie artisanale, fruits et légumes dont une grande partie provienne de leur production, laitages et fromages, épicerie salée et sucrée, boissons et vins. Commande en drive possible.

Les horaires "public" : tous les mercredis, jeudis, vendredis et samedis matin de 10h00 à 12h30 le matin puis de 14h00 à 17h30 l'après-midi.

Pour plus d'informations : www.panierdelaferme.com



L'INNATENDU

N'hésitez pas à aller partager un moment de convivialité au nouveau restaurant L'Inattendu, au 15 rue grande à Voisenon.

Vous y trouverez une cuisine maison du terroir qui se veut réconfortante, moderne et généreuse, ainsi qu'une très bonne carte de vins.

Elisa et Thony ainsi que leur équipe vous accueillent :

- Mardi et mercredi de 12h00 à 14h00
- Et du jeudi au samedi de 12h00 à 14h00 et de 19h00 à 21h00

Pour réserver : 01.60.68.50.34



MARCHÉ SOIGNOLLES

La commune de Soignolles en Brie organise son marché sur la place, tous les vendredis de 16h à 19h (de septembre à juin).

Allez découvrir les délicieux produits des commerçants (poissonnier, boucher-charcutier, maraicher, fleuriste, fromagère, traiteur asiatique...).

Profitez également des commerces de proximité aux alentours : boulangerie pâtisserie, épicerie.

Du 01/09 au 30/06, tous les vendredis de 16h à 19h sauf les 1er janvier, 1er mai, 8 mai, 1er novembre, 11 novembre et 25 décembre.

Fermé en juillet et août.

Accès libre.



MACARONS DE REAU

Un petit moment de douceur à partager.

Le domaine des Macarons de Réau, vous accueille les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 14h00 à 18h00 pour acheter leurs petites merveilles.

Ainsi que tous les dimanches de 10h à 18h avec la possibilité de bruncher en famille ou entre amis.

Pour plus d'informations :

- sur leur page facebook : "Le Domaine des Macarons de Réau"

- ou par téléphone au 06.06.72.85.82 ou au 01.64.88.56.29



PANNEAU POCKET

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application PanneauPocket.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Vous pouvez également consulter le site internet de la commune à tout moment.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir". Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

NUMÉROS UTILES

SANTÉ POLE MELUN :

- Hôpital : 01.81.74.17.17
- Clinique : 08.26.30.77.77

SOS MÉDECIN BRIE-SENART :

08.20.07.75.05

GENDARMERIE DE COUBERT :

01.64.06.66.78

CPAM DE SEINE ET MARNE :

3646

PRÉFECTURE DE MELUN :

01.64.71.77.77

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES :

01.60.18.87.00

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

Ces numéros d'appel d'urgence permettent de joindre les secours gratuitement 24h/24

15 SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE

17 POLICE SECOURS

18 SAPEURS-POMPIERS

3919
ALLO ENFANCE EN DANGER

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

119
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

NOUVEAUX LISSOISES ET LISSOIS



Bienvenue à Lissy.

Vous avez récemment choisi d'habiter à Lissy, et nous nous réjouissons de vous y accueillir.

Nous ne doutons pas que les raisons qui ont motivé votre choix sont les mêmes qui animent nos souhaits pour que Lissy soit et demeure un village où il fait bon vivre.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Je respecte...

Les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques, ainsi que les propriétés privées.

L'interdiction de stationnement sur les trottoirs. Il existe plusieurs emplacements de stationnement dans le village, je les utilise au besoin (place de la mairie, rue de Soignolles, grande rue et route de Fourches).

L'interdiction de nettoyer et réparer mon véhicule sur la voie publique.

Les horaires pour les bruits de voisinage.



Je jette...

Mes papiers, mes pots, boîtes, mégots, déjections etc...dans les poubelles prévues à cet effet, et pas sur la voie publique.



Je dépose...

Mes objets encombrants et lourds à la déchetterie. Je ne les abandonne jamais sur le trottoir, sur un terrain vague ou dans la nature.

Je ne brûle pas mes végétaux, ou autre dans mon jardin.



J'apprends...

Je ne laisse jamais mon chien faire ses besoins sur les trottoirs, les places publiques, et les espaces verts publics.

Lors de mes sorties, je dois tenir mon chien en laisse et ramasser ses déjections.



J'entretiens...

Les abords de mon domaine.



Les propriétaires ou les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs. Les déchets, l'évacuation des travaux de maçonnerie et les hydrocarbures ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ne doivent en aucun cas gêner la circulation des piétons ou des véhicules. Il vous appartient de procéder à la coupe, à la taille ou à l'élagage de toute végétation.



DIRECTION ET MISE EN PAGE DE LA PUBLICATION :

JEAN-CLAUDE LECINSE
AMANDINE DE OLIVEIRA

REDACTION :

MICHELLE BOUILLAND-CHAUVEAU
NATHALIE CANET
REGINALD HERBEAUX
OLIVIER TROUBAT

IMPRESSION :

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS.
155 EXEMPLAIRES



IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ.



MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.